

Procès-verbal

Le jeudi 08 janvier 2026 à 18h00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 23 décembre 2026, s'est réunie sous la présidence de MOSTEIRO Céline.

Secrétaire de la séance : De RUFFRAY Antoine

Présents : MOSTEIRO Céline, De RUFFRAY Antoine, GAUBERT Laurent, CHABAUD Jacqueline, CHAUD Jérémie, FERNANDEZ Marie, FIASCHI Thomas, HUSMANN Susanne, TEYSSIER Romain

Représentés :

Absents et excusés : BARBERIS Linda, DAUCHOT Valérie

Ordre du jour :

Déroulement de la séance :

- Signature de la fiche de présence
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV du Conseil municipal du 18 novembre 2025

Ordre du jour :

- Ouverture des crédits d'investissement 2026
- Plan de financement PACTE 2026 acquisition d'équipements divers
- Plan de financement DETR 2026 poele à bois bistrot
- Plan de financement DETR 2026 porte de la boulangerie
- Attribution du marché de travaux pour la restauration de la Tour de Guet
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement détaillés au Budget Primitif 2026, précisant les crédits ouverts lors de la délibération 2026-001 (N° DE_2026_001)

Madame le Maire expose au conseil municipal,

Les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées, en principe, qu'après le vote effectif du budget primitif. Pour permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement disponibles, dès l'ouverture de l'exercice, et ainsi procéder au règlement de leurs prestataires, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise les organes délibérantes à accorder, à leur exécutif, la faculté d'engager, de liquider et de mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice**

précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les crédits gérés dans des autorisations de programme).

Le budget primitif de l'exercice 2026 sera proposé au vote de l'assemblée délibérante au plus tard le 15 avril prochain. Aussi, afin d'assurer un bon fonctionnement des services municipaux, de procéder à la continuité de travaux conformément aux commandes déjà passées par la collectivité, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget, avant le vote du budget primitif 2026.

Il est proposé une ouverture anticipée de crédits :

CHAPITRES	BUDGET 2025	OUVERTURE SUR 2026
20	24521.00	6 130.25
202 frais réalisation document urbanisme	17 521.00	4 380.25
203 frais d'études et développement	7 000.00	1 750.00
21	313 495.87€	78 373.96€
2111 terrains nus	158 000.00	39 500.00
212 agencements et aménagements de terrains	50 000.00	12 500.00
2135 installations générales	84 572.43	21 143.10
2151 réseaux de voirie	90 000.00	22 500.00
2156 matériels et outillage incendie	4 800.00	1 200.00
2157 matériels et outillage technique	20 000.00	5000.00
2158 autres installations et matériels	20 000.00	5000.00
TOTAL	427 372.43€	106 843.10€

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire à effectuer l'ouverture par anticipation de crédits ci-dessus,
- **AUTORISE** le maire à signer toute démarche consécutive à cette décision

Délibération : adoptée

Approbation du plan de financement DETR 2026 poêle à granules bistrot (N° DE_2026_003)

Madame le Maire expose au conseil municipal, la commune souhaite réaliser des travaux de d'équipement au bistrot :

- poêle à granules : 9 104.27 € HT, soit 9 605.00 € TTC

Madame le Maire propose un plan de financement afin de solliciter des subventions pour la réalisation de ces travaux.

Financier	Type de fonds	%	Montant H.T.
PREFECTURE	Travaux d'équipement	60.00%	5 462.00
Fonds propres	Commune	40.00%	3 641.27
	TOTAL	100.00%	9 104.27

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le plan de financement ci-dessus,

SOLLICITE une aide financière auprès des financeurs désignés,

DIT qu'il sera fait mention des aides financières pour réaliser cette opération

AUTORISE le Madame le maire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Délibération : adoptée

Approbation du plan de financement DETR 2026 porte de la boulangerie (N° DE_2026_004)

Madame le Maire expose au conseil municipal, la commune souhaite réaliser des travaux de rénovation du bistrot, ainsi que le changement de la porte de la boulangerie. En voici le détail :

- porte entrée boulangerie, Menuiserie Roland : 7065.00 HT, soit 8478.00€ TTC

Madame le Maire propose un plan de financement afin de solliciter des subventions pour la réalisation de ces travaux.

PLAN DE FINANCEMENT			
Financier	Type de fonds	%	Montant H.T.
PREFECTURE	Travaux d'équipement	60.00%	4 239.00
Fonds propres	Commune	40.00%	2 826.00
Montant total ressources			7 065.00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE les deux plans de financement ci-dessus,

SOLLICITE ces aides financières auprès des financeurs désignés

DIT qu'il sera fait mention des aides financières pour réaliser cette opération

AUTORISE le Monsieur le maire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Délibération : adoptée

Approbation du plan de financement PACTE 2026 de l'équipement de la commune : services techniques, mairie, bistrot et boulangerie (N° DE_2026_002)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acquisition de matériel divers à destination du service technique, de la mairie, du bistrot et de la boulangerie, au titre du PACTE 2026.

Elle présente les devis reçus pour un montant total de 32 116.77€ HT soit 37 220.00 € TTC :

Pour les services techniques :

- 1 balayeuse : 4 500.00 € HT, soit 5 400.00 € TTC
- 1 chargeur frontal : 9 850.00 € HT, soit 11 820.00€ TTC

Pour la mairie :

- 1 ordinateur : 1 597.50€ HT, soit 1 917.00 € TTC

Pour les locaux commerciaux :

- 1 poêle à granules : 9 104.27€ HT soit 9605.00 € TTC pour le bistrot
- 1 porte d'entrée : 7 065.00€ HT, soit 8 478.00 € TTC pour la boulangerie

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

FINANCEURS	Pourcentage	Montant HT en euros
Département - FODAC 2025 uniquement pour les services techniques et la mairie soit 15 947.50 € HT	34.41% de 15 947.50 € HT soit 17.08 %	5 487.00 € HT
PACTE 2026 communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure	37.36 %	12 000.00 € HT
DETR 2026 uniquement sur locaux commerciaux soit 16 169.27€HT	25.56 %	8 206.00 € HT
Fonds propres	20.00 %	6 423.77 € HT
TOTAL	100.00 %	32 116.77 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le plan de financement ci-dessus,

SOLLICITE une aide financière auprès des financeurs désignés,

DIT qu'il sera fait mention des aides financières pour réaliser cette opération,

AUTORISE le Madame le maire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Délibération : adoptée

Attribution du marché de travaux pour la restauration de la Tour de Guet (N° DE_2026_005)

La commune de Limans a fait appel l'architecte Thomas Mougnot afin de lancer une offre de marché concernant la restauration de la Tour de Guet.

La procédure de passation a été passée au terme d'une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et les suivants du Code de la Commande Publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, sur le profil acheteur de la commune le 2 octobre 2025. La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 13 novembre 2025 à 12h00.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

Vu la délibération N° 04-2021bis, du 16 mars 2021, validant l'étude « diagnostic architectural et technique de la Tour de Guet »,

Vu la délibération n°30-2021 du 19 octobre 2021 approuvant la convention avec le Département pour effectuer un diagnostic archéologique préalable à la restauration de la Tour de Guet,

Vu la délibération n°26-2022 du 8 juin 2022 adoptant le programme des travaux de restauration de la Tour de Guet – Tranche I,

Le maire présente le rapport d'analyse des offres de cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise ABC AMENAGEMENT ET PATRIMOINE
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toute démarche consécutive à ces décisions

Délibération : adoptée

MOSTEIRO Céline
Président de séance

De RUFFRAY Antoine
Secrétaire de séance

